

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DELIBERATION N°2022-10-481

**Objet : Contractualisations**  
**Approbation du Contrat Territorial Occitanie 2022-28 (CTO) et information sur l'Approche Territoriale Intégrée FEDER 2021-27 (ATI)**

Séance du 5 octobre 2022

Date de convocation : 27 septembre 2022

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 36 à l'ouverture puis 37 en cours de séance (dont 1 suppléant non-votant)

Membres votants présents : 35 puis 36 répartis : 30 titulaires, 6 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 4 (M. Crauste à M. Vigouroux, M. Bernard à Mme Villanueva, M. Brundu à Mme Cayzac, M. Rey à Mme Pradeille).

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 1 Mme Croin à M. Tempier (transmise hors délai)

Nombre total de voix : 39 à l'ouverture puis 40 en cours de séance

Le quorum est atteint 36/58 présents à l'ouverture de la séance, puis 37/58 en cours de séance.

L'an deux mille vingt-deux, le cinq octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Lucien Vigouroux, Thierry Féline, Régis Vianet, Marielle Népoty, Josiane Rosier-Dufond, Bruno Pascal, Mylène Cayzac, Jérémy Pérédès, Jean-Paul Géraud, Cyril Périssé, Magali Pradeille, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Michel Chambellan, Thierry Agnel, Agnès Nectoux, Agnès Roy, Pierre Martinez, Sandrine Guy, Véronique Martin, Béatrice Leccia, Marie-José Pellet, François Granier, Cécile Marquier, Alain Thérond, Loïc Fataccioli., Jérôme Boisson, Jacques Gravegeal, Denis Devriendt, Pierre Griselin.

Suppléants avec voix délibérative : Chantal Villanuéva, Alain Reboul, Sylvain Renner, Marie Pellet-Laporte, Dominique Lonvis, Florian Tempier

Suppléants sans voix délibérative : Michel Debouverie (titulaire présent)

Absents excusés :

Robert Crauste, Olivier Penin, Claude Bernard, Nathalie Gros-Chareyre, Katy Guyot, Annick Chopard, André Brundu, Jean-François Thomas, Joël Téna, Jean-Paul Franc, Laurence Emmanuelli, Mohammed Touhami, Didier Lebois, Angel Pobo, Patrick Bénézech, Yaëlle Bécharde, Isabelle Debrie, Fabienne Dhuisme, Pierre Soujol, Patrice Spéziale, Fabrice Fenoy, Martine Dubayle-Calbano, Cécile Vasse.

Conseil de développement :

Présents : Bernard Rouger, Claude Constant, Robert Lefort.

Excusés : Jean-François Fontana

Conseil départemental du Gard :

Présents : Laurence Barduca-Fauquet



### Fondements juridiques :

Vu la délibération n°2021/AP-DEC/07 de l'assemblée plénière de la Région Occitanie du 16 décembre 2021 approuvant les orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028 et désignant le PETR Vidourle Camargue « territoire partenaire » engageant la phase de dialogue,  
Vu la délibération n°2022-04-472 du comité syndical du 6 avril 2022, approuvant le PETR Vidourle Camargue comme « périmètre de référence » et structure porteuse du CTO et des fonds européens territoriaux en tant que territoire de projets,  
Considérant la démarche de concertation menée et la présentation pour avis sur la stratégie CTO/ATI à la conférence des maires et au conseil de développement du 6 juillet 2022,  
Considérant la validation des documents présentés par le comité de pilotage CTO/ATI du 9 septembre 2022

### Exposé :

Le 5 avril 2022, la Région Occitanie lançait le 1<sup>er</sup> comité de pilotage pour l'élaboration du CTO Vidourle Camargue 2022-28 sur la base des orientations et principes pour la nouvelle génération des politiques contractuelles et plus précisément sur le référentiel du Pacte Vert Occitanie 2040.

L'ambition de cette nouvelle génération repose sur une déclinaison de 7 objectifs (six territoriaux et un transversal) pour promouvoir un nouveau modèle de développement, réussir le rééquilibrage territorial et favoriser la résilience des territoires :

- S'adapter au changement climatique
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien être des habitants
  - Garantir une soutenabilité et une solidarité financière

Le contrat territorial Occitanie constitue une feuille de route partagée entre le Projet de Territoire du PETR et les orientations stratégiques départementales (Gard) et est intégrateur de l'ensemble des politiques d'action de la Région (notamment la politique Bourgs-Centres 2022-2028). Il s'appuie sur une gouvernance ouverte et participative : un Comité Territorial de Pilotage, un Comité Participatif Citoyen Local (conseil de développement du PETR) et la Conférence des Maires.

Le contrat cadre sera le socle de la mise en œuvre du programme pluriannuel de projets et d'investissement (PPPI) pour un dialogue de gestion annuel concluant sur un programme opérationnel (financements attribués aux collectivités).

Les projets devront contribuer substantiellement à au moins l'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert et ne nuire à aucun des autres objectifs pour être qualifiés dans le cadre des dispositifs financiers régionaux.

Sur le territoire Vidourle Camargue seront signataires du CTO : le PETR (chef de file), les 5 EPCI membres, le Département du Gard et la Région Occitanie et formeront le comité de pilotage dont le rôle sera d'identifier et sélectionner les projets notamment au regard de leur maturité et du référentiel du Pacte Vert présentés aux partenaires co-financeurs dans chaque Programme Opérationnel annuel.

Chaque partenaire est appelé à délibérer pour adopter le contrat cadre annexée au présent rapport (approuvé en comité de pilotage du 9 septembre dernier), la Région validant en commission permanente le CTO Vidourle Camargue le 19 octobre prochain.

La Région lançait également le 15 juin l'appel à manifestation d'intérêt au du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027.

La réponse établie est basée sur la même stratégie et gouvernance que celles du CTO et permettra aux communes (urbaines et rurales) et EPCI du territoire d'émarger sur la typologie d'actions suivante :

- Action 1 : Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Action 2 : Lutter contre la désertification médicale,
- Action 3 : Développer l'hébergement d'urgence à destination des populations fragiles et marginalisées,
- Action 4 : Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous,
- Action 5 : Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales.

Suite à la validation du comité de pilotage du 9 septembre également, le dossier de candidature (en annexe pour information) a été déposé auprès de l'Autorité de gestion (Région Occitanie) le 16 septembre selon le calendrier imposé. Le démarrage du programme est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2023, à noter que les opérations prêtes à partir peuvent faire l'acte d'un pré-dépôt (courrier d'incitativité et fiche de pré-dossier).

Il est proposé au comité syndical :

- D'adopter le contrat cadre du CTO 2022-28,
- D'autoriser le Président à signer le contrat cadre du CTO 2022-28,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président  
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 10.10.2022

Le directeur général des services, Maxime Charlier

